



SINNOVAL

Unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés sur la commune du Moule (971)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique (DDAEU)

PJ n°51 : Origine géographique des déchets



Rapport n°108784/version B – Mai 2021

Les déchets entrants sur le site projeté seront des déchets non dangereux. Il s'agira d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr), d'Encombrants (ENC), de déchets d'emballages propres et secs collectés à la source (EMR) avec une capacité maximale de traitement et de valorisation de 50 000 tonnes/an (35 000 t d'OMr, 15 000 t d'ENC et d'EMR).

La demande porte sur la possibilité de recevoir, sur le site, des déchets provenant de :

- la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL) : Le Gosier, Sainte-Anne, Saint-François, la Désirade.
- la Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre (CANGT) : Port-Louis, Anse-Bertrand, Le Moule, Petit-Canal, Morne-à-l'Eau.

Soit 9 communes et 118 230 habitants (recensement population 2017).

Les déchets admis sur le site proviendront majoritairement des territoires de la CARL et de la CANGT. En cas de besoin, le site pourra recevoir conformément aux statuts du SINNOVAL, des déchets d'activité économique et des déchets non dangereux du territoire de la Guadeloupe et de ses dépendances (CAP EXCELLENCE, CASBT, CANBT, ...).

La localisation de ces communautés d'agglomérations par rapport au site projeté est présentée sur les figures ci-dessous :

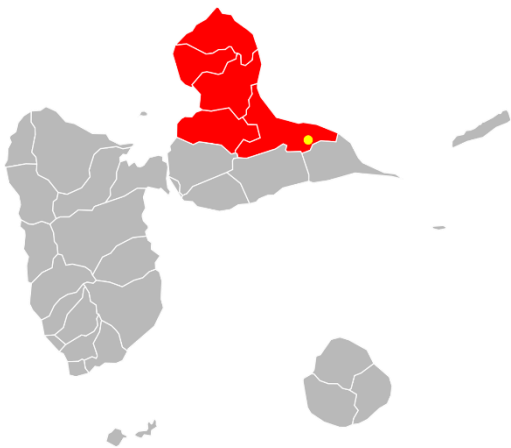


Figure 1 : Territoire de la CANGT

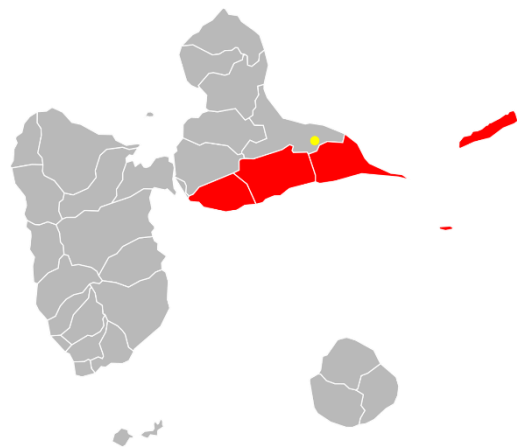


Figure 2 : Territoire de la CARL



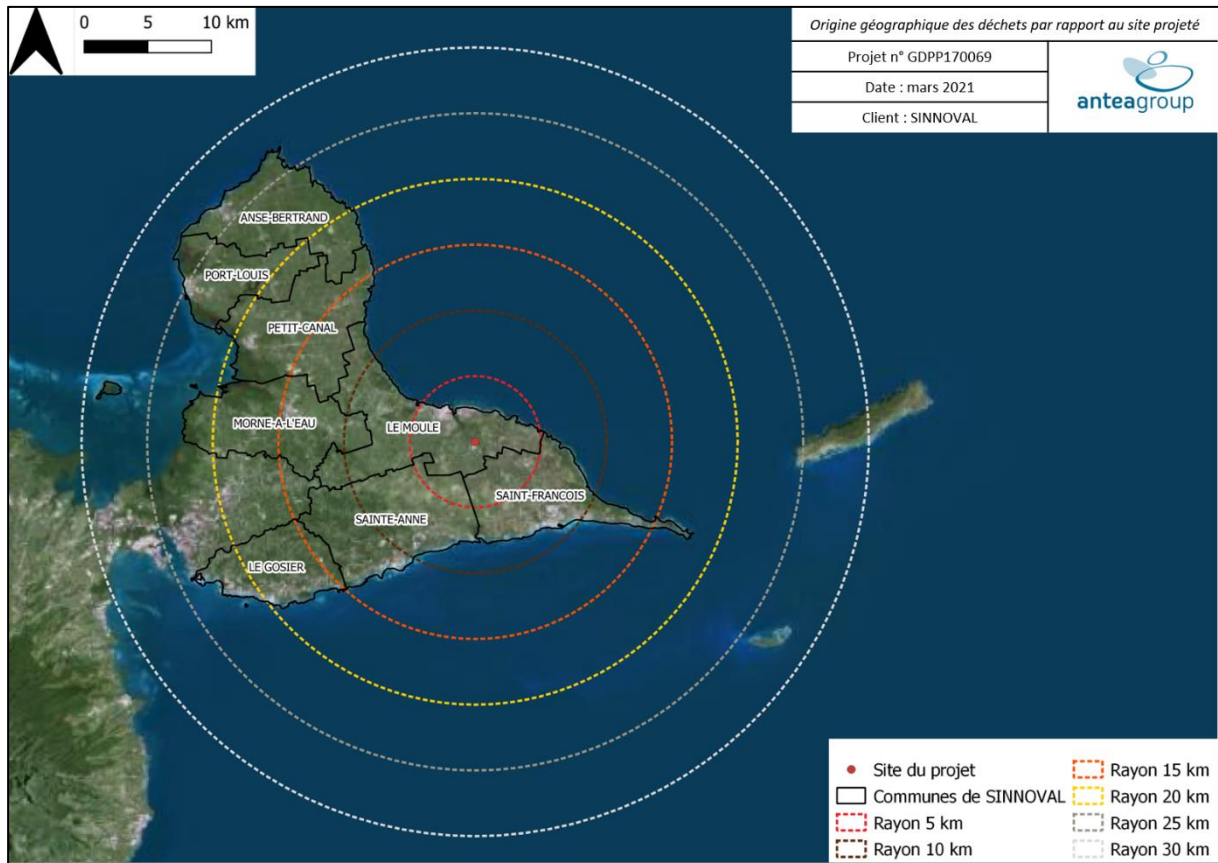


Figure 3 : Origine géographique des déchets par rapport au site projeté

La zone d’implantation du projet permettra une proximité géographique avec les communes de SINNOVAL.





Références :

